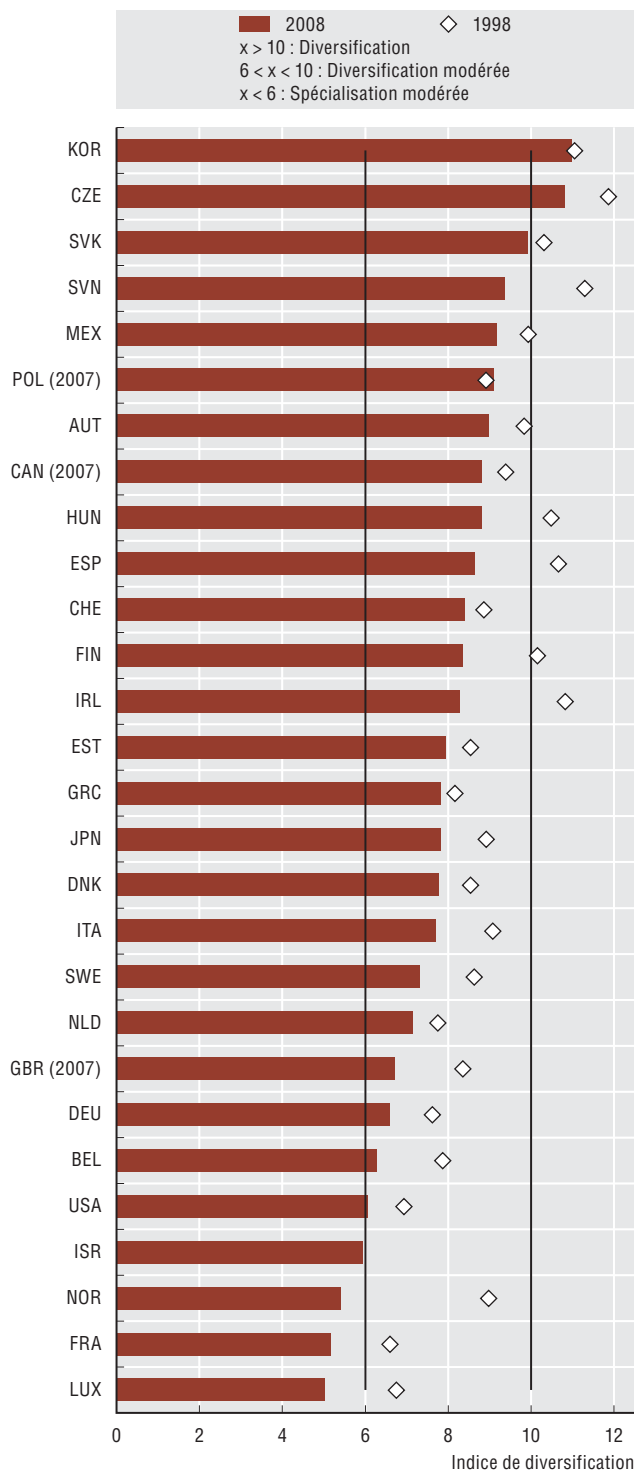


4. Spécialisation sectorielle

Spécialisation sectorielle, 1998 et 2008

Indice Hannah-Kay calculé pour un θ égal à 2



Source : OCDE, Base de données pour l'analyse structurelle (STAN), mai 2011, Paris. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932491257>

Une économie est dite « spécialisée » si un petit nombre de secteurs génère une part relativement élevée du PIB de ce pays, et « diversifiée » si chacun des secteurs relativement nombreux représente une faible part du PIB. Les schémas de spécialisation ou de diversification sectorielle d'une économie sont liés à sa productivité de long terme, sa résilience face à une crise, ses caractéristiques d'investissement, sa capacité d'innovation et les performances de ses entreprises et branches d'activité. L'indice de diversification Hannah-Kay (HK) reflète la composition des secteurs d'un pays et l'influence des plus grandes branches d'activités. Un HK faible dénote une spécialisation sectorielle croissante. L'indice de concentration indique la part de la valeur ajoutée créée par les quatre plus grands secteurs de l'économie.

Ces dix dernières années, la majorité des pays est devenue davantage spécialisée. Les économies diversifiées affichent un indice HK supérieur à 10 (République tchèque et Corée en 1998 et 2008) ; les moins diversifiées un indice entre 6 et 7 (France, Luxembourg et États-Unis en 1998 et 2008 ; Norvège, Israël, Belgique, Allemagne et Royaume-Uni en 2008). De 1998 à 2008, la Norvège a connu la plus forte spécialisation sectorielle (l'indice HK baissant de près de 40 %). En 2008, seule la Pologne est un peu plus diversifiée qu'en 1998, tandis qu'en Corée, l'indice HK a fluctué mais est resté pratiquement inchangé entre 1998 et 2008.

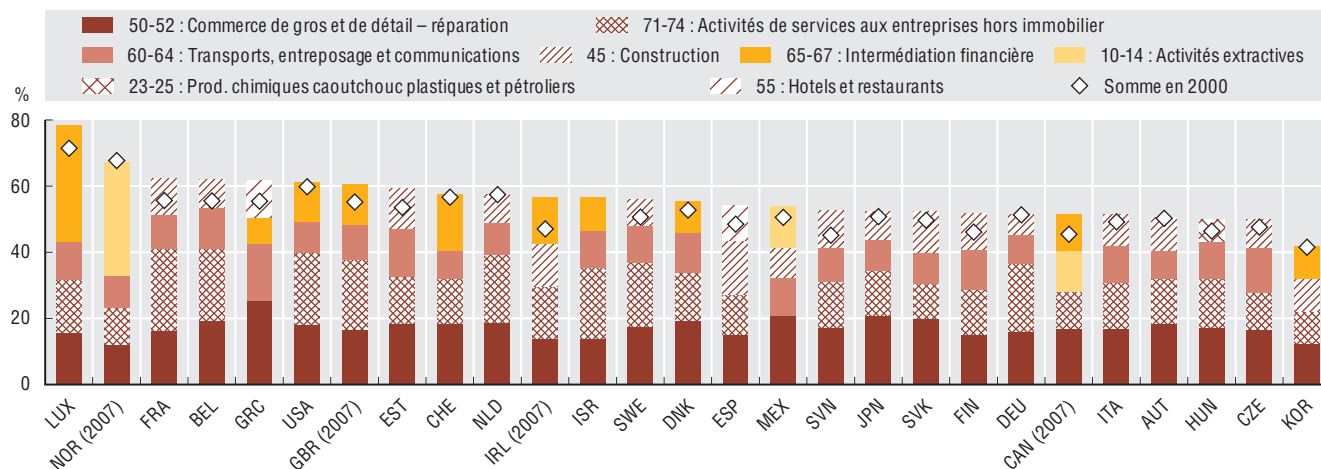
Le Commerce de gros et de détail et les Activités de services aux entreprises figurent invariablement parmi les quatre principaux secteurs par rapport à la valeur ajoutée créée. La taille des deux premiers secteurs varie selon les pays : en Norvège, le secteur des activités extractives est trois fois plus grand que le deuxième secteur, alors qu'en Espagne, les principales branches d'activité sont de taille plus homogène. Dans les pays du G7, le ratio de concentration s'est accru ces 30 dernières années ; les quatre premiers secteurs représentent en moyenne 55 % de la valeur ajoutée totale.

Définition

Le HK (2) est calculé pour un θ (thêta) égal à 2, valeur pour laquelle il est égal à l'inverse de l'indice de Herfindahl. θ détermine dans quelle mesure l'indice est influencé par les plus grands secteurs. L'indice HK(2) est calculé pour 20 branches d'activité et sa valeur varie de 1 à 20. Un pays peut être diversifié si le HK(2) est supérieur à 10, modérément diversifié si le HK(2) est compris entre 10 et 6, modérément spécialisé si le HK(2) est compris entre 6 et 4 et spécialisé si le HK(2) est inférieur à 4. Le ratio de concentration sectorielle CR(4), calculé pour les quatre principaux secteurs d'une économie, correspond à la part cumulée de ces secteurs en pourcentage de la valeur ajoutée créée.

Part de la valeur ajoutée des quatre plus grands secteurs, 2008

En pourcentage de la valeur ajoutée totale (hors immobilier et secteur public)

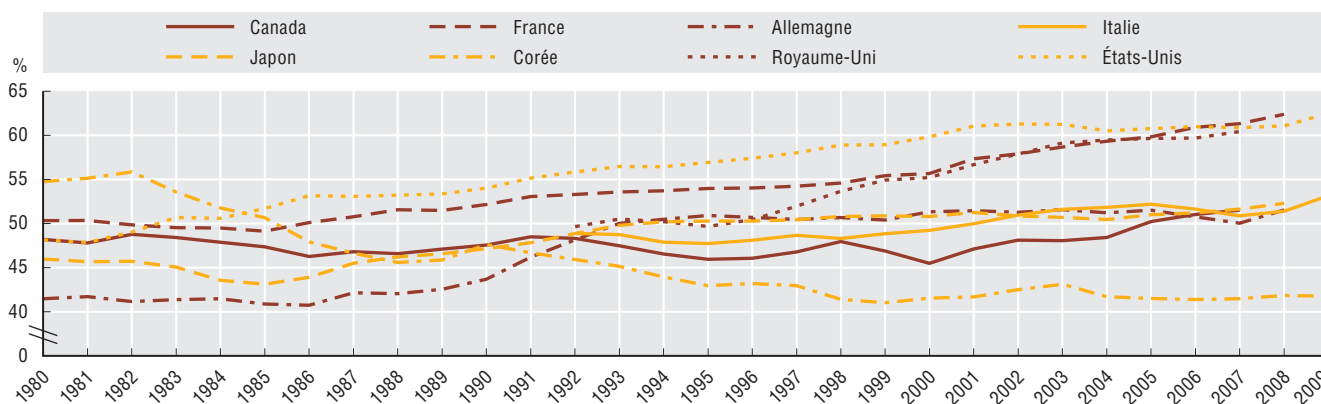


Source : OCDE, Base de données pour l'analyse structurelle (STAN), mai 2011, Paris. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932491276>

Part de la valeur ajoutée des quatre plus grands secteurs, 1980-2009

En pourcentage de la valeur ajoutée totale (hors immobilier et secteur public)



Source : OCDE, Base de données pour l'analyse structurelle (STAN), mai 2011, Paris. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932491295>

Mesurabilité

Compte tenu des contraintes de disponibilité et de couverture des données, et pour garantir la comparabilité entre les pays et dans la durée, les secteurs sont pris en compte individuellement (ex. 45 désigne le secteur de la construction) ou à un niveau agrégé (ex. 65-67 désigne le secteur de l'intermédiation financière). Les indicateurs HK(2) et CR(4) englobent 20 principales branches d'activité. La valeur ajoutée est mesurée aux prix courants et les secteurs non marchands sont exclus des calculs. Des niveaux différents d'agrégation sectorielle, d'autres périodes de référence, mesures de la valeur ajoutée et paramètres modifieraient les résultats. Une désagrégation sectorielle plus poussée améliore la capacité des indicateurs HK et CR à cerner les principaux secteurs et les grandes tendances. Les indicateurs doivent être considérés comme étant à un stade expérimental.



Extrait de :
**OECD Science, Technology and Industry
Scoreboard 2011**

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Spécialisation sectorielle », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-58-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.